

## QUELQUES POINTS DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Le Collège Chaminade Kara est un établissement catholique qui se propose de donner aux élèves une éducation globale, humaine et religieuse. En demandant l'inscription au collège, vous élèves et vos parents devez connaître et adopter cette orientation fondamentale. Le règlement s'applique à tous sans exception aucune.
2. **Horaire** : les cours commencent à **07h** le matin avec deux pauses intermédiaires : 9h40-10h00 et 11h50-12h30. Ils **prennent fin à 15h30 pour le second cycle et les 3<sup>è</sup>, et à 14h45 pour les 6<sup>è</sup>, 5<sup>è</sup> et 4<sup>è</sup> les lundis et jeudis**. Les mardi et vendredis après-midi sont consacrés aux devoirs sur table. Est en retard, tout élève qui arrive après la sonnerie. Les lundi matins les élèves sont attendus au mât à 06h40 pour la montée des couleurs. Le premier acte c'est donc la ponctualité.
3. **Entrées et sorties** : Une fois au collège, l'élève n'a plus le droit de ressortir avant la fin des cours. Sauf s'il doit se présenter à l'infirmerie ou en cas de permission obtenue du surveillant. Les sorties pendant les cours ne sont autorisées que par les professeurs. Les élèves doivent prendre toutes les dispositions pour n'être pas obligés de sortir pendant les cours.
4. **Les salles de classes ne sont pas des réfectoires** : les récréations sont faites pour manger et se refaire les forces. Il est donc interdit de manger en classe quelque soit le motif.
5. **La propreté** : Vous n'avez qu'à faire le tour du collège et vous verrez que la cours est propre. Il vous revient de la garder ainsi. Les poubelles sont à votre disposition dans la cours pour y jeter papiers, déchets, plastiques, etc. Vos classes doivent aussi être propres ainsi que les toilettes mises à votre disposition.
6. **La tenue générale** : les élèves se montreront polis et respectueux envers chaque membre du personnel de l'établissement, qu'il soit affecté dans la classe ou pas ; les garçons portent un uniforme kaki, la chemise et le pantalon étant faits dans une coupe simple et sans marque particulière : les pantalons sur les fesses, les pantalons tuyaux, etc. sont interdits. Les filles portent une jupe kaki au moins à mi-mollet et un corsage blanc, suffisamment long. Tous les élèves doivent porter des chaussures fermées, ou à défaut des chaussures munies au moins d'une lanière qui retient le talon. Les cheveux doivent être coupés, aussi bien pour les garçons que pour les filles. Tous les élèves doivent avoir le macaron du collège sur la poche gauche de la chemise. Tout contrevenant s'expose à des sanctions disciplinaires. Seuls les tee-shirts du Collège Chaminade sont autorisés pendant les cours de l'après-midi et non du matin.
- 7- **Le vivre ensemble** : Le Collège Chaminade est un établissement confessionnel catholique. Cependant, il est ouvert à tous et accueille tous sans distinction de religion, dans une perspective de l'esprit de famille. Le minimum qu'il attend donc de chacun est la participation par la présence effective aux célébrations eucharistiques et autres rencontres organisées dans le cadre de l'établissement et dans l'intérêt de tous ses bénéficiaires.
- 8- Les appareils électroniques (téléphone, baladeur, etc.) sont interdits au sein de l'établissement. Les contrevenants s'exposent à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'établissement.
- 9- Les autres éléments du règlement se résument en ceci : le vol, les bagarres, les absences, les retards, la consommation d'alcool et de toutes autres formes de stupéfiants, et d'autres inconduites.
- 10- **La sécurité**. Il faut éviter absolument les attroupements à la sortie du collège.
- 11- **Les motos sont autorisées dans l'établissement**. Cependant il vous est demandé, avant de venir à l'école avec votre moto, de faire la demande d'autorisation adressée à la direction avant toute utilisation. Pour les usagers des vélos, le minimum qui vous est demandé est : freins, antivol et phare.